



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 autorisant l'ouverture et l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

ARRETE

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

ARTICLE 1^{er} :

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique destiné aux enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation est ouverte dans l'académie de Bordeaux pour l'admission et l'admissibilité de la session 2024.

ARTICLE 2 :

Les épreuves orales d'admissibilité se dérouleront les 2 et 3 mai 2024.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront aux dates ci-dessous :

- Pratique professionnelle : du 05 février au 12 avril 2024 inclus,
- Soutenance du mémoire professionnel : les 15 et 16 mai 2024.

Le registre d'inscription de la session 2024 est ouvert du lundi 30 octobre au jeudi 23 novembre 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL.